



Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 14534:2011

Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits d'entretien des lentilles de contact - Exigences fondamentales (ISO 14534:2011)

Ophthalmic optics - Contact lenses and
contact lens care products -
Fundamental requirements (ISO
14534:2011)

Augenoptik - Kontaktlinsen und
Kontaktlinsenpflegemittel -
Grundlegende Anforderungen (ISO
14534:2011)

04/2011



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 14534:2011 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 14534:2011.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

NORME EUROPÉENNE ^{ILNAS-EN ISO 14534:2011} **EN ISO 14534**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2011

ICS 11.040.70

Remplace EN ISO 14534:2009

Version Française

**Optique ophtalmique - Lentilles de contact et produits d'entretien
des lentilles de contact - Exigences fondamentales (ISO
14534:2011)**

Augenoptik - Kontaktlinsen und Kontaktlinsenpflegemittel -
Grundlegende Anforderungen (ISO 14534:2011)

Ophthalmic optics - Contact lenses and contact lens care
products - Fundamental requirements (ISO 14534:2011)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 31 mars 2011.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles